

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation de stationner Rue Jean Renoir

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande de Monsieur PROUM Jacques en date du 31 Mai 2023 concernant une demande de stationnement d'une benne à gravats devant le 1 Rue Jean Renoir 31180 CASTELMAUROU, dans le cadre d'un chantier de rénovation de clôture.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du secteur ;

ARRETE

Article Premier : Le pétitionnaire est autorisé à stationner une benne à gravats sur le trottoir élargi situé devant le 1 Rue Jean Renoir 31180 CASTELMAUROU.

Le pétitionnaire devra se charger de condamner les places nécessaires avec ses propres moyens et afficher l'arrêté municipal préalablement aux travaux.

Article 2 : Tout stationnement externe au chantier sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3 : Les piétons seront invités à emprunter la chaussée. Pour rappel, la rue est entièrement située en zone 30.

Article 4 : Aucun empiètement sur la chaussée n'est toléré afin de ne créer aucun obstacle au passage des véhicules du service technique de la ville, des véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères.

Article 5 : Ces dispositions entreront en vigueur pendant toute la durée des travaux sur une période du 7 juin au 09 juin 2023 inclus.

Article 6 :

- Madame la Maire de Castelmaurou

- Monsieur PROUM Jacques
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- La Police Intercommunale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- La Police Intercommunale.

Fait à Castelmaurou,
Le 5 juin 2023

La Maire

ESQUERRE Diane



Date de mise en ligne : - 5 JUIN 2023